



N° 2020- 124

**Chargé.e de mission « appui aux projets d'aménagements et travaux »
(H/F)**

Poste vacant à compter du 1^{er} mai 2020

Corps/Grade : Poste relevant de la catégorie A

Conditions d'accès au poste : poste de catégorie A ouvert aux agents titulaires de la fonction publique (État, Fonction Publique Territoriale ou Hospitalière), par voie de détachement, pour une durée de 3 ans (renouvelable) ou par contrat pour les personnes non titulaires pour une durée de 3 ans (renouvelable).

Contexte

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministre chargé de la protection de la nature.

L'établissement public est également composé de quatre représentations territoriales dites « secteurs » ; les secteurs géographiques sont installés à la Plaine des Palmistes (secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), Petite Île (Secteur Sud) et Saint Denis (secteur Nord).

Le périmètre du parc national comprend deux zones distinctes :

- Un cœur de parc (105 000 ha) dédié à la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel, où le Parc dispose de pouvoirs réglementaires. Ce cœur présente la particularité d'inclure « un cœur habité » (cirque de Mafate et Îlet des Salazes) non accessible par la route et abritant environ 900 habitants ;
- Une aire d'adhésion regroupant des territoires ruraux adjacents au cœur du parc et abritant environ 160 000 habitants, où l'établissement public ne dispose pas de pouvoirs réglementaires. La charte du parc national y favorise un développement durable fondé sur la solidarité écologique et paysagère avec le cœur.

La création du Parc national répond à la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales. Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux.

Dans le contexte de l'île qui connaît une pression démographique et urbaine forte, l'établissement public a un rôle de premier plan à jouer dans la préservation et la mise en valeur d'un ensemble

unique marqué par la richesse de la biodiversité et des habitats rares, mais aussi dans la mise en œuvre d'un développement durable des territoires ruraux dans l'aire d'adhésion.

Le cœur du parc national, qui recoupe 42 % du territoire de La Réunion, fait l'objet d'une forte pression en terme de fréquentation, de réalisation d'aménagements ou de travaux et plus généralement d'usages récréatifs et d'activités économiques.

Afin de pouvoir éviter (sinon de réduire) les impacts sur les milieux naturels pouvant être associés à ces projets et pratiques, il convient de les accompagner et de les encadrer. Pour cela, les échanges avec les maîtres d'ouvrage dans les phases amont du cycle des projets sont essentiels pour intégrer au mieux les enjeux liés à la préservation des milieux naturels et des paysages.

La réglementation ; code de l'environnement, décret de création du Parc national 2007, Charte du Parc national 2014, prévoit également un régime d'autorisations et d'avis préalables pour un certain nombre de projets situés en cœur de parc national. Dans ce cadre, l'établissement instruit chaque année plus de 220 demandes d'autorisation et d'avis.

L'établissement public a également un rôle d'appui et de conseil auprès des collectivités territoriales pour promouvoir la prise en compte du patrimoine dans le cadre des politiques locales d'aménagement et de développement durables ; il fait vivre et anime la charte du Parc national en coordonnant les actions définies avec les différents partenaires.

Finalités du métier/rôle

Le ou la chargé.e de mission « appui à l'aménagement et aux travaux » intervient en ingénierie dans les phases amont et tout au long des cycles des projets, plans et programmes dans un positionnement de type AMO. Il/elle a également un rôle d'assistance administrative et technique auprès des pétitionnaires, pour les phases de gestion et d'administration des autorisations d'aménagement ou de développement qui impliquent des interventions physiques dans le milieu naturel. Il/elle organise le suivi de la partie contrôle des prescriptions administratives en aval des autorisations,

Le ou la chargé.e de mission « appui à l'aménagement et aux travaux » mobilise les expertises internes et intervient pour orienter les porteurs de projets dans une recherche de compatibilité maximale avec les enjeux patrimoniaux inscrit dans la charte et inhérent à la labellisation au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ses contributions doivent permettre d'éviter, ou de réduire les impacts des projets sur les milieux naturels et les paysages, notamment au travers de l'accompagnement des phases amont, de l'instruction des demandes d'autorisations ou d'avis techniques.

Il/elle contribue à améliorer la connaissance de l'équipe du Parc et des pétitionnaires concernant les enjeux d'un territoire doublement labellisé « Parc national » et « Patrimoine mondial de l'UNESCO ».

Il/elle contribue aux retours d'expériences, sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre en matière d'aménagement, réalise pour ce faire les études nécessaires et participe à la construction des outils technique et de sensibilisation. Il/elle organise la diffusion de ces éléments au travers d'échanges techniques aussi bien en externe auprès des différents partenaires, qu'en interne auprès des unités de travail. Dans cet esprit, il/elle veille particulièrement aux échanges et à la qualité du partenariat avec le Conseil Départemental et l'Office National des Forêts, dans le respect des compétences de chaque acteur.

Il/elle mobilise pour cela des compétences techniques et réglementaires pour diagnostiquer les besoins, apporter des éléments de contenus sur les projets développés, et les aspects techniques de leur mise en œuvre dans le cadre défini par sa hiérarchie.

Position dans l'organisation

Le ou la chargé.e de mission « appui à l'aménagement et aux travaux » exerce ses missions au sein du Service Appui à l'Aménagement et au Développement Durable (SAADD), localisé au siège de l'établissement public du Parc national à la Plaine des Palmistes. Il/elle exerce son activité sur l'ensemble du périmètre du Parc national.

Missions et activités principales

En lien avec les services et les secteurs du Parc national, le ou la chargé.e de mission « appui à l'aménagement et aux travaux » doit :

- contribuer au respect et à la mise en œuvre de la charte à travers l'application de la réglementation concernant la maîtrise de l'impact des travaux et activités et l'amélioration de leur intégration paysagère et environnementale. Cette contribution participe également, pour la partie relative aux travaux et aux aménagements, à la mise en œuvre de la police administrative prévue par l'ordonnance de 2012 ;
- instruire les demandes d'autorisation et d'avis pour les travaux, aménagements et installations localisées en cœur de parc national, ou dans son aire d'adhésion quand cela est prévu, selon la réglementation en vigueur. Cette expertise technique intervient dans un champ varié de domaines ; urbanisme, paysage, patrimoine bâti, aménagements de site pour l'accueil du public en milieu naturel, infrastructures liées aux réseaux, bâti technique touristique et ou résidentiel, etc... ;
- accompagner et intervenir auprès des maîtres d'ouvrage dans les phases amont des projets et des demandes d'autorisation, afin d'orienter aux mieux les projets en termes de compatibilité avec les enjeux prioritaires définis dans la charte dans les domaines du paysage, des habitats, des espèces, des patrimoines naturels et culturels ;
- participer à la réflexion en matière de réalisation de travaux et d'aménagements dans le parc national et apporte un appui technique interne et externe par les études, et un travail de RETEX sur les actions engagées localement ou les d'expériences comparables dans d'autres structures et/ou d'autres territoires. Il/elle contribue ainsi à l'élaboration de documents de cadrage ; itinéraires techniques, guides d'accompagnement des porteurs de projets, pour les guider dans leurs réflexions ;
- assurer la veille technique et réglementaire sur les modalités de réalisation des aménagements ;
- apporter un appui technique pour les projets d'aménagement réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'établissement public du Parc national ;
- assurer la mise en relation des différents niveaux d'intervention, sous couvert du responsable du SAADD et aux différentes échelles territoriales, et en interne avec les secteurs notamment ;
- initier, et le cas échéant organiser, les réunions techniques et les déplacements de terrain nécessaires à la bonne exécution des projets concernés ;
- représenter le cas échéant le Parc national dans les réunions techniques concernant sa thématique.

Activités annexes

Le ou la chargé.e de mission « appui à l'aménagement et aux travaux » peut :

- répondre à des demandes ponctuelles (enquêtes, cabinet d'études, réseaux, etc.) ;
- participer à des projets et demandes ponctuels émanant du réseau des Parcs nationaux sur la thématique des travaux et aménagements ;
- participer à la présentation des dossiers d'aménagement dans les différentes instances du Parc national (Conseil d'administration, Conseil scientifique, Conseil économique social et culturel) ;
- contribuer aux interventions et aux formations internes, ou à la demande de partenaires, portant sur les aspects techniques et/ou réglementaires associés aux projets d'aménagement ;
- contribuer à l'élaboration, en lien avec les autres services, des supports de communication pour valoriser les connaissances techniques et réglementaires relatives aux travaux en cœur de Parc national.

Liens hiérarchiques et fonctionnels

Au plan hiérarchique

Il/elle est placé.e sous l'autorité directe du responsable du SAADD.

Au plan opérationnel et relationnel

En interne au sein du SAADD, il/elle assure ses missions en étroite relation technique avec les chargés de mission du service, notamment en apportant une ingénierie d'appui à l'élaboration de projet, d'assistance technique et/ou administrative pour les dossiers sur lesquels il/elle intervient.

En interne au sein du Parc national, le ou la chargée de mission collabore avec :

- les chefs de secteurs et les agents de terrain en fonction de la localisation du projet ;
- les chargés de mission de l'établissement en fonction de la nature du dossier,

En tant que de besoin, il/elle mobilise l'expertise technique des secteurs.

En externe, il/elle est en relation avec les partenaires techniques des collectivités, administrations et établissements publics (notamment l'ONF), les bureaux d'étude, entreprises, les prestataires techniques, et tous partenaires du Parc national selon la thématique concernée.

Compétences requises

Savoirs, connaissances

- connaissance fine de la réglementation associée aux travaux et aux aménagements (Droit de l'environnement, de l'urbanisme), et des procédures administratives associées ;
- connaissance en techniques associées à la réalisation de travaux publics et d'aménagements, à la planification spatiale ;
- compétence et expérience en architecture, urbanisme et paysage ;
- connaissance générale relative à la conduite d'opération, à l'ingénierie de projet ;
- connaissance des acteurs du territoire et du contexte institutionnel ;
- connaissance de base des patrimoines naturels, culturels et paysagers du territoire du Parc national ;
- connaissance de base des procédures de commandes publiques, de suivi et de mise en œuvre d'un budget.

Savoir-faire, aptitudes

- capacité d'analyses techniques et réglementaires pour des projets très variés, d'évaluation des impacts des projets sur le patrimoine naturel et paysager.
- capacité à rédiger des avis techniques clairs et succincts.
- capacité en accompagnement de projet dans les phases amont de celui, programmation, enjeux, production d'éléments d'aide à la décision
- pratique des logiciels (dessin, texte, calcul...), du SIG.
- capacité d'expression orale, notamment dans le cadre de présentation de dossiers.

Savoir être, qualités/aptitudes/comportements

- Capacité à dialoguer avec des interlocuteurs divers (internes, partenaires, prestataires, etc.), aptitude à la communication interpersonnelle.
- Grande rigueur et méthode de travail.
- Respect des procédures et des délais.
- Capacité de propositions, d'innovations, et de créativité dans un champ plus large que le champ technique.
- Capacité de raisonnement, d'analyse et de synthèse.
- Capacité à travailler de façon autonome (poste informatique, terrain) et en équipe.

A titre indicatif, une formation ou un parcours dans le domaine des travaux publics, de l'architecture, du paysage et de l'aménagement de sites naturels, expérience administrative (services de l'État ou collectivités territoriales) en matière d'accompagnement de projets, d'instruction de demande de travaux, de production d'avis technique, ou d'évaluation d'impact sur l'environnement, d'expérience dans des structures de type bureau d'études est fortement apprécié.

Conditions particulières du poste

Conditions de rémunération

- Pour les fonctionnaires : situation indiciaire au moment de la prise de poste et régime indemnitaire associé
- Pour les contractuels : prise en compte de l'expérience professionnelle selon les conditions de reprise d'ancienneté prévues par la réglementation **sur présentation de justificatifs d'emploi sur des postes équivalents** et classement sur la grille de rémunération des personnels de conception et d'encadrement et des spécialistes de haut niveau applicable pour les agents non titulaires de certains établissements publics de l'environnement (décret 2016-1697).

Localisation du poste

Siège du Parc national de la Réunion - Plaine des Palmistes.

Les fonctions nécessitent toutefois une disponibilité et une bonne condition physique du fait de déplacements sur le périmètre du Parc national, notamment lors des réunions techniques et missions sur le terrain.

Modalités de dépôt de candidature :

La candidature composée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae ainsi que des trois derniers compte rendu d'évaluation professionnelle et du dernier arrêté de situation indiciaire pour les candidats fonctionnaires est à transmettre :

- soit par voie postale à :

Monsieur le Directeur du Parc national de la Réunion
258 rue de la République
97431 La Plaine des Palmistes

- soit **exclusivement** à l'adresse courriel suivante : contact-rh@reunion-parcnational.fr, avec demande d'accusé de réception automatique.

La date de disponibilité du candidat devra être précisée.

La date limite de dépôt des Date limite de candidature : au plus tard le 1^{er} mai 2020.

Pour toutes informations complémentaires, s'adresser à :

- Monsieur Yves BARET, responsable du Service d'Appui et d'Accompagnement au Développement Durable : yves.baret@reunion-parcnational.fr
- Monsieur Julien DELMAS-DENIAU, responsable des Ressources Humaines : julien.delmas-deniau@reunion-parcnational.fr